

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 à 20h30 à la salle du Conseil municipal
Version décisionnelle

Présidence	M. T. HUNZIKER
Présent·e·s	Mmes G. BERNARDO, C. DI STASI, C. RION SANTORU, F. VERMEULEN, L.-R PRY MM. V. ACKERMANN, C. BRÜLHART, F. DROZ, E. FILLET, V. LÄDERACH, D. NICOLE, J. RODRIGUEZ, E. SCHMELZER, M. ZIMMERMANN, M. ZWAHLEN
Excusé·e·s	M. F. FOGAL
Assistent :	M. G. MARTI, Maire M. J. GRAND, Adjoint M. N. NUSSBAUM, Adjoint M. P. ARTER, Secrétaire général

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Maire
- 4) Communications des Présidentes et des Présidents de Commissions
- 5) Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
- 6) Modification des statuts de la Fondation de la commune de Püplinge pour le logement – vote d'une délibération
- 7) Remplacement du système d'accès aux bâtiments communaux – vote d'une délibération
- 8) Crédit budgétaires supplémentaires – vote de délibérations
 - a) Indemnités de fin de mandat ;
 - b) Amortissements complémentaires ;
- 9) Présentation du budget 2025
- 10) Propositions individuelles et questions

M. HUNZIKER, ci-après « M. LE PRÉSIDENT », ouvre la séance à 20h32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, notamment au public.

En préambule, M. LE PRÉSIDENT annonce avoir reçu une résolution concernant le maintien des lignes de bus pendant les travaux sur la route de Graman, écrite par M. NICOLE, à qui il cède la parole.



M. NICOLE explique que cette résolution a été rédigée suite à la volonté de supprimer les arrêts Grésy et Pétoux, qu'il trouve saugrenue, en particulier pour les personnes habitant au sud de Puplinge.

M. LE PRÉSIDENT suggère de voter pour son inscription à l'ordre du jour, et le cas échéant, la traiter en point 10, ou pour son inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal le 11 décembre prochain. M. LE PRÉSIDENT soumet l'inscription de la résolution au vote.

- Par 12 voix pour, 1 abstention et 2 refus, la résolution concernant le maintien du passage des bus pendant les travaux de la rue de Graman est inscrite en point 10 de l'ordre du jour de la séance du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024

M. LE PRÉSIDENT s'excuse du fait que le procès-verbal ait été transmis trop tard, et que certaines personnes n'aient pas pu en prendre connaissance. Ainsi, il propose de traiter ce point à la séance du 11 décembre prochain.

- A l'unanimité, soit 15 voix pour, l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre est reportée à la séance du 11 décembre prochain.

2. Communications du Bureau

Cmnet

M. LE PRÉSIDENT indique que le site cmnet a été mis à jour, comportant une nouvelle page dédiée aux conseils municipaux.

Apéritif

M. LE PRÉSIDENT informe qu'un apéritif sera offert par M. SCHMELZER à l'issue de la séance, auquel l'ensemble des membres présents dans la salle est convié.

Repas du Conseil municipal

M. LE PRÉSIDENT indique que le repas du Conseil municipal ne se fera pas cette année, mais le 30 janvier 2025.

3. Communications du Maire

Rue de Graman

M. LE MAIRE indique que les informations concernant la rue de Graman seront traitées au point 10 avec la résolution de M. NICOLE.

Usine Biogaz

M. LE MAIRE souhaite partager une information concernant un projet de réaliser une usine biogaz à la route des Jurets à l'angle avec la route de Jussy. Il indique que les communes de Choulex, Presinge et Puplinge avaient recouru il y a quelques années contre une autorisation de construire délivrée par le Département du territoire à un particulier, permettant de construire, sur sa parcelle au croisement de la route des Jurets et de la route de Jussy, une usine de production de biogaz. M. LE MAIRE précise qu'il s'agit d'une usine de grande dimension. Le recours des communes et des riverains pointait une faille du dossier, soit

l'approvisionnement en matière première, décrit dans le dossier d'autorisation comme issu de l'exploitation de la personne à l'origine de la demande, avec un apport d'appoint des centres équestres de la région. Cependant, M. LE MAIRE rappelle que les déchets des centres équestres ne sont pas des déchets agricoles en tant que tels, car les manèges doivent être en zone constructible et non en zone agricole. Les proportions étant bien différentes, il a été démontré que le flux de véhicules des centres équestres Arve-Lac vers cette usine serait conséquent et que lesdits centres étaient le cœur du fonctionnement de cette usine. Les communes ont donc mené des démarches juridiques, jusqu'au Tribunal Fédéral, pour éviter de créer des nuisances importantes et de la pollution en lien avec une activité se voulant écologique. Cet automne, le Tribunal Fédéral a donné raison aux communes annulant de fait l'autorisation de construire délivrée par le Canton. Le dossier est donc clos.

Autoroute Thonon-Machilly

M. LE MAIRE souhaite transmettre une information au sujet d'une procédure concernant l'autoroute Thonon-Machilly. Les communes de Choulex, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge vont écrire au DETEC et au Grand-Conseil pour les alerter sur l'avancée du dossier de l'autoroute Machilly-Thonon sans que les autorités suisses n'en soient informées. Ainsi, la commune de Puplinge souhaite écrire à Berne, qui est l'autorité compétente, et à la commission des transports du Grand Conseil, afin de les informer de cette problématique, et leur demander un rendez-vous.

Par ailleurs, M. LE MAIRE souhaitait proposer que l'exécutif prépare un projet de résolution, qui sera présenté au prochain Conseil municipal en passant par la commission Aménagement-Bâtiments-Mobilité. Il s'agit d'un sujet très préoccupant.

4. Communications des Présidentes et Présidents de Commissions

Commission ad hoc Campagne Bran

M. ZWAHLEN indique qu'aucune séance n'est prévue pour le moment, et qu'il est dans l'attente d'un retour de l'administration.

Commission ad hoc réaménagement Place Rose

M. DROZ explique que la question du maintien du projet avait été discutée du point de vue budgétaire, et que le projet a finalement été abandonné. Il propose donc de ne plus planifier de séance, et affirme que la commission sera supprimée de fait en fin de législature.

Aménagement-Bâtiments-Mobilité

Mme DI STASI informe que la commission s'est réunie le 12 novembre dernier et a travaillé longuement sur le budget qui avait déjà été épuré par l'Exécutif et par la Mairie. La commission a également préavisé favorablement une délibération qui sera présentée ce soir, concernant le remplacement du système d'accès aux bâtiments communaux. Des précisions seront données au point 7. Mme DI STASI indique que la prochaine séance de commission est prévue au 10 décembre prochain.

Commission Cohésion sociale-Solidarité-Culture-Sports

Mme VERMEULEN déclare que la commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal, et que la prochaine aura lieu le 4 décembre 2024.

Commission Finances-Patrimoine-Économie locale

M. LE PRÉSIDENT indique que la prochaine séance aura lieu le 9 décembre prochain, et qu'elle sera élargie aux présidents des commissions. Elle suivra la présentation du budget de ce jour.

Commission Solidarité internationale

M. FILLET déclare que la commission s'est réunie le 13 novembre dernier, et que M. GRAND est venu présenter le budget prévu par l'exécutif. Au vu des contraintes financières, il a proposé un moratoire de plusieurs années et recommandé un budget de CHF 60'000.- au lieu de CHF 90'000.- octroyés cette année. La commission a fixé un délai au 15 septembre 2205 pour les dépôts des demandes de soutien aux associations des communes Arve-lac.

Commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité

M. ZWAHLEN indique que la dernière séance a eu lieu le 31 octobre dernier, concernant le budget. Il précise que la séance a été longue, surprenante mais constructive, et que la commission a préavisé favorablement le budget.

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. LE PRÉSIDENT informe que L'ACG a validé le 16 octobre 2024 l'attribution par le fond intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 1'000'000.- à la commune du Grand Saconnex pour l'acquisition de matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition pour le projet du musée de la Bande dessinée.

Sans demande de parole, la commune de Puplinge ne fera pas usage de son droit de veto.

6. Modification des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement – vote d'une délibération

M. LE PRÉSIDENT déclare que suite aux débats et au vote concernant cet objet lors de la séance du 30 octobre 2024, les modifications souhaitées par le Conseil municipal ont été validées par le conseil de Fondation de la Fondation pour le logement, ce qui permet de présenter à nouveau la demande de modification des statuts de la fondation, concernant la modification de deux membres du Conseil municipal présents au Conseil de la Fondation.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération avant de passer au vote

➤ Par 14 voix pour, et 1 refus, la délibération validant la modification des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement est approuvée.

7. Remplacement du système d'accès aux bâtiments communaux – vote d'une délibération

M. LE PRÉSIDENT déclare que le système actuel de contrôle d'accès aux bâtiments communaux ne répond plus entièrement aux attentes de l'administration, et que les utilisateurs des locaux sont parfois confrontés à des ouvertures impossibles. Le sujet a été transmis à la commission Aménagement pour analyse.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération.



- Par 14 voix pour, et 1 abstention, la délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 76'000.- au Maire pour le remplacement du système de contrôle d'accès aux bâtiments communaux est approuvée.

8. Crédits budgétaires supplémentaires – vote de délibérations

a) Indemnités de fin de mandat

M. LE PRÉSIDENT indique que le premier sujet soumis au vote est la création d'une provision d'indemnité de fin de mandat. Il précise que le règlement d'application de la LAC a été mis à jour courant 2024, imposant aux communes de verser à leurs membres de l'Exécutif sortant une indemnité de fin de mandat calculé sur la base du nombre de législatures effectuées. Le service des affaires communales propose que cette provision soit créée sur l'année 2024, afin d'éviter de charger excessivement le budget 2025.

M. LE MAIRE précise que le montant de l'indemnité est le minimum légal de la modification décrétée par le Conseil d'État, sans aucune marge.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération.

- Par 14 voix pour, et 1 abstention, la proposition du Maire relative aux indemnités de fin de mandat alloués en 2025 aux membres de l'Exécutif.

b) Amortissements complémentaires

M. LE PRÉSIDENT indique que dans le cadre des informations transmises par l'élaboration du budget 2025, l'administration a reçu un correctif d'évaluation de recettes fiscales des années passées, à inscrire en comptes de bouclage 2024. Ces chiffres couvrent le déficit budgétaire 2024 et laissent encore présager un boni de près de CHF 250'000.-. Il est proposé d'utiliser cette somme pour terminer quelques petits amortissements qui grèvent le budget de fonctionnement de CHF 25'000.- en moyenne par année (si ces montants étaient conservés). Il ajoute que la liste des montants figure sur la délibération, et précise que le total proposé ce soir est de CHF 209'151,34.-.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des montants listés dans la délibération.

M. LE PRÉSIDENT déclare que la commission des Finances avait préavisé favorablement cette délibération durant la séance du 18 novembre dernier.

- Par 14 voix pour et 1 abstention, la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de CHF 209'151,34.- est approuvée.

9. Présentation du budget 2025

M. LE PRÉSIDENT indique que suite aux travaux réalisés par les différentes commissions, le

budget 2025 sera présenté ce soir. Des questions pourront ensuite être posées, mais également durant les deux semaines à venir, avant le prochain Conseil municipal où projet de budget sera voté.

Fonctionnement

Administration générale

Les coûts liés à la rubrique Administration générale enregistrent une légère baisse.

Concernant l'Exécutif communal, et suite à une modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC), nous sommes contraints d'inscrire dans nos budgets 2025 et suivant la création d'une provision « Indemnités de départ », qui pourrait être utilisée en 2030 lors de la prochaine élection.

2025 verra la première année de fonctionnement de notre nouvelle salle « Frémis » et d'un WC public.

L'indexation des salaires à l'inflation, prévue statutairement, est inscrite dans le projet de budget à 0.5%.

Ordre et Sécurité publique, Défense

Nous avons peu d'impact sur cette rubrique car la grande majorité des dépenses est liée à des groupements intercommunaux, qui nous transmettent annuellement leurs besoins de financement.

En 2025, la principale augmentation se trouve auprès des pompiers. Le Groupement intercommunal SIS fait face à une augmentation de ses troupes et a des investissements conséquents. Le Groupement de lutte contre les sinistres de Presinge – Puplinge diminue ses coûts de fonctionnement annuel, mais doit prévoir une dépense exceptionnelle en lien avec l'adaptation de l'accès véhicule au local du feu.

Le mandat de contrôle des abords du groupe scolaire en soirée est maintenu malgré la fermeture nocturne du préau aux voitures dans le but de maintenir la tranquillité retrouvée par les riverains. Nous étudierons l'impact de cette fermeture courant 2025.

Formation

En 2025, nous avons limité les travaux concernant le bâtiment scolaire car la plupart des améliorations à réaliser le seront lors des travaux en lien avec l'agrandissement du groupe scolaire. Toutefois, nous avons inscrit la poursuite du remplacement des lino dans 2 nouvelles classes, éléments qui ne seront pas touchés par les travaux futurs.

Le démarrage du service du restaurant scolaire au sein de l'IEPA, prévu dès fin 2024 a été décalé et devrait pouvoir entrer en fonction au plus tard à la rentrée scolaire d'août 2025.

Culture, sports loisirs

La principale dépense en lien avec les infrastructures sportives est le remplacement du système d'arrosage automatique du terrain de football, qui devait initialement être réalisé

dans le cadre du remplacement du terrain d'entraînement.

Le choix de limiter les subventions externes à la commune permet de conserver notre programme ambitieux d'animations.

La commune de Puplinge a été très généreuse avec les aînés ces dernières années en organisant 2 sorties annuelles. En 2025, il a été décidé de n'en conserver qu'une et de maintenir cette décision tant que les finances communales ne seront pas stabilisées.

Cohésion sociale

Comme déjà sous-entendu dans la présentation du budget 2024, nous sommes contraints de donner une nouvelle orientation aux subventions culturelles, sociales et sportives. Le volume d'aide sera réduit en conservant uniquement notre soutien aux associations et activités communales. Nous réintroduirons des subventions « hors commune » lorsque nos budgets le permettront.

La fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance, qui fêtera son dixième anniversaire en 2025, a présenté un budget de fonctionnement en diminution par rapport à ceux des années précédentes. Cette diminution de charge est principalement liée à l'augmentation de la subvention OFAS.

Mobilité

Offrir le choix le plus large possible en termes de mobilité reste au cœur de nos intentions politiques. En lien avec l'incertitude liée à la prise en charge par le Canton des abonnements « junior » des TPG, nous avons décidé de maintenir la suppression de cette enveloppe budgétaire. Cependant, nous reviendrons devant le Conseil si l'entrée en vigueur de la subvention cantonale devait être reportée.

La mesure mise en place en 2024 pour inciter à l'acquisition d'un premier abonnement CFF ½ tarif a rencontré moins de succès qu'escompté. Nous proposons toutefois de reconduire cette subvention, mais pour un montant moindre. Nous poursuivons notre collaboration avec les CFF en permettant l'acquisition de cartes journalières communales dégriffées, ainsi que notre participation au déficit de la voiture Mobility.

Les travaux du réaménagement de la rue de Graman seront encore bien présents lors du premier trimestre 2025. La réfection complète de cette rue communale permettra de pacifier son utilisation et d'offrir plus de confort aux différents utilisateurs et en particulier aux PMR. L'amortissement de cet investissement sera inscrit pour la première fois en 2025.

Protection de l'Environnement et Aménagement du Territoire

La gestion des déchets proposera des changements en 2025. Le maillage de nos points de collecte continuera à s'étoffer avec la création de points à Plein-champs, à la rue de Frémis, à la route de Mon-Ideé, au chemin des Fleurs et à la route de Presinge. Suite à ces investissements, il sera possible de supprimer totalement la levée porte-à-porte des ordures ménagères. L'entretien de ces nouveaux points demande du temps et nécessitera l'augmentation du taux d'activité du service voirie.



2025 sera une année cruciale pour l'ESREC mobile des communes Arve-Lac (Mobilitri). Un appel d'offre sera lancé permettant la signature d'une nouvelle convention de gestion de nos encombrants. La réussite ou l'échec de cette démarche aura un impact important dans notre gestion des encombrants.

La commune va continuer à soutenir des actions permettant de dispenser des conseils individualisés pour permettre la réalisation d'économie d'énergie et la transition énergétique.

Finances et Impôts

Les prévisions de l'Etat de Genève concernant les rentrées fiscales 2025 laissent apparaître une légère augmentation de la valeur de notre centime additionnel. Cela serait une excellente nouvelle si cette estimation intégrait la proposition de baisse fiscale de l'Etat de Genève aux contribuables. Ce n'est malheureusement pas le cas, et en supprimant un peu plus d'un demi-million à nos recettes fiscales des personnes physiques, les chiffres se trouvent en baisse malgré l'augmentation du nombre d'habitants que nous avons intégrée à nos estimations.

Cette baisse attendue des recettes fiscales des personnes physiques est accompagnée, en lien avec les dernières informations reçues du Département des Finances cantonal, d'une baisse de la péréquation des personnes morales.

Cette double baisse met à mal notre budget 2025, mais aussi les suivants, sans permettre d'identifier une année de retour à l'équilibre. Nous avons donc été dans l'obligation de trouver des solutions pour présenter un plan financier démontrant un retour à l'équilibre dans 4 ans, au moment où de très gros amortissements (700'000.-) viendront encore alourdir nos charges.

Après des coupes importantes dans tous les domaines, nous avons été contraints d'admettre que le maintien du même niveau de prestations à la population nécessitait la modification du taux de centime additionnel. La valeur retenue est une augmentation de 1 point, à 49 centimes.

Sur la base de ces travaux et projections, nous pouvons dès lors présenter le budget 2025 déficitaire suivants :

Total des charges	CHF 10'509'106, --
Total des revenus	CHF 10'468'554 --
Excédent de charges	<u>CHF -40'552, --</u>

Le budget 2025 nous permet donc de confirmer les objectifs suivants :

- Maintien de l'adéquation des ressources administratives aux besoins du fonctionnement ;
- Maintien du volume de subventions accordé aux sociétés locales ;
- Adaptation des infrastructures de l'école et du parascolaire ;
- Maintien de l'effort consenti pour l'Espace de Vie Infantile qui fait face à une forte demande ;
- Augmentation de l'offre de locaux pour les associations et les habitantes et habitants de Puplinge

- Maintien de la présence du Bibliobus toutes les 2 semaines ;

Quelques éléments-clés :

- Le taux des centimes additionnels est proposé à 49 (+1).
- Les "charges du personnel" CHF 2'620'630- sont en hausse de 3,62%, y compris les mécanismes salariaux, l'augmentation du taux d'activité du service de technique et l'indexation statutaire des salaires estimée à 0,5%.
- La proportion de 24,94% (+1.17) du budget général des dépenses est destinée à la couverture des charges du personnel
- Les rubriques budgétaires relevant de la compétence des commissions Aménagement – Bâtiments - Mobilité, Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité, Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports, Solidarité Internationale et ad-hoc réaménagement place rose ont été étudiées par ces dernières
- Le volume de la sécurité sociale, prise dans son ensemble, représente 17.21% du budget. Ce volume comprend la part de 0.57% prévue pour la Solidarité Internationale (recommandation 0.70%, selon les dispositions de la loi cantonale).

Investissements

L'année 2025 enregistre un montant d'investissement très important pour 16 projets différents.

Les investissements proposés pour 2025 sont les suivants :

Aménagements routiers

Les travaux du réaménagement de la rue de Graman ont débuté en été 2024 et, en raison du retard important pris par SIG dans l'avancement de sa partie du chantier, se poursuivront au printemps 2025.

L'Etat de Genève a réalisé, en 2023, le rehaussement des arrêts de bus sur les routes cantonales de la commune. La commune devra réaliser des travaux similaires aux arrêts de bus situés sur les routes communales.

Bâtiments, mobilier

Le groupe scolaire concentrera à nouveau la majorité des investissements. Le remplacement des vitrages de l'école, qui devait se terminer en 2024, verra l'étape de la salle de gymnastique se réaliser en 2025.

La fin des études et le lancement d'une partie des travaux de l'agrandissement du groupe scolaire devraient s'enchaîner sur la fin de l'année 2025.

Suite à l'étude réalisée pour permettre de « rafraichir » l'Espace de Vie Infantile pendant les périodes caniculaires, l'investissement inscrit pour redimensionner la ventilation du bâtiment reste d'actualité.

Notre système de contrôle d'accès aux bâtiments donne des signes de fatigue depuis quelques années. Courant 24, notre fournisseur nous a informés que l'application, qui

permet cette gestion, ne serait plus maintenue dans un avenir proche (1 à 2 ans). Dès lors pour permettre un fonctionnement continu et confortable pour le public et l'administration, il est proposé de changer de système.

Culture et loisirs

Les travaux de la commission ad-hoc pour le réaménagement de la place communale ont permis de déposer une demande d'autorisation de construire. Le montant important de ce réaménagement est retenu dans l'attente de l'amélioration des conditions financières.

Campagne Bran

Les modifications et même le maintien de certains éléments bâtis de la campagne Bran semblent de plus en plus compromis. Cependant, des éléments doivent être prévus, comme le remplacement de la conduite d'eau, pour en permettre l'exploitation. L'année 2025 devrait voir ces parcelles devenir propriété complète de la commune.

Biodiversité

La deuxième année de notre programme ambitieux de plantation d'arbres aura lieu en 2025 et permettra de répondre à ce volet de notre plan biodiversité.

A cheval entre les rubriques de la sécurité routière, l'économie d'énergie et le maintien de la biodiversité, il est proposé de réduire l'intensité de l'éclairage routier.

Collecte sélective des déchets

Plusieurs points de collectes sélectives des déchets sont prévus sur la commune pour augmenter les possibilités de tri à proximité des logements et, à terme, supprimer les levées porte à porte des ordures ménagères. Ceux de Plein-Champs et Frémis devraient pouvoir se réaliser en 2025.

Inscriptions dans le plan d'investissement 2025

2'120'000.	--*	Réaménagement rue de Graman
2'070'000.	--	Agrandissement du groupe scolaire (Etape 1 sur 4)
645'000.	--*	Etude agrandissement école
571'890.	--*	Acquisition parcelles « Campagne Bran »
470'000.	--	Point de collecte Frémis
286'000.	--	Réalisation chauffage à distance Ecole – EVE + PAC (Etape 1 sur 4)
235'000.	--*	Point de collecte Plein-Champs
230'000.	--	Aménagement « Campagne Bran », démolitions et conduite d'eau
230'000.	--	Modification ventilation EVE
220'000.	--*	Remplacement fenêtres de l'école (dernière partie du chantier)
160'000.	--	Mise aux normes PMR de divers arrêts de bus
100'400.	--	Contribution 2025 au FIDU
100'000.	--*	Plantation d'arbres (Plan biodiversité étape 2 sur 2)
76'000.	--	Remplacement système d'accès aux bâtiments communaux
65'000.	--	Remplacement 36 lanternes Montmartre (Eclairage public)

* crédit déjà voté

Ces différents projets représentent un investissement total brut de 7'579'290. – en 2025. Une partie de ces projets bénéficieront de subventions fédérales, cantonales ou de fonds intercommunaux (FIE, FIDU)

Au niveau des charges, M. NUSSBAUM indique que les charges du personnel (en bleu) sont en augmentation, mais relativement stable ces dernières années. Les charges financières sont également relativement stables. Les charges de transfert (soit les charges devant être payées afin de participer aux regroupements intercommunaux) connaissent une hausse importante au cours des années. Les charges de biens et services sont relativement stables sur la durée. La rubrique concernant l'attributions au fond de financement spéciaux n'appelle pas de grands développements, et le dernier point concerne les amortissements qui ont augmenté mais qui restent stables jusqu'à maintenant, et qui augmenteront sur les années à venir, notamment avec l'agrandissement de l'école.

M. NUSSBAUM souligne également sur le graphique une augmentation importante de la dernière barre, correspondant aux revenus de transfert, soit notamment la péréquation intercommunale qui baisse en 2025 par rapport à 2024. M. NUSSBAUM affirme que le budget d'investissement peut fluctuer en fonction des objets. Il note que 2024 et 2025 sont des années importantes en lien avec l'école, et la réfection de la rue de Graman.

Sur le graphique montrant les dépenses d'investissement par type, M. NUSSBAUM souligne que les parts les plus importantes sont celles des bâtiments scolaires (en bleu), et des routes communales (en jaune). La troisième part importante est liée à la collecte des déchets avec la création du point de collecte.

M. LE MAIRE demande combien d'économies ont été réalisées au total. M. ARTER répond qu'un total de presque CHF 1'300'000.- a été économisé.

M. LE PRÉSIDENT invite les membres présents à approuver ce budget le 11 décembre prochain.

10. Maintien de la ligne de bus pendant les travaux

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'idée était de fermer la route de Graman pendant 3 mois et demi, et M. NICOLE demandait si la coupure de la circulation était réellement nécessaire, dans le but de gagner quelques semaines.

M. LE MAIRE souhaite donner une information sur les travaux effectués dans la rue de Graman. L'intervention des SIG est enfin quasiment terminée, et le chantier communal va pouvoir démarrer. M. LE MAIRE rappelle que les travaux devaient durer 2 mois, et qu'il reste actuellement un lampadaire à mettre en place au carrefour route de Cornière-rue de Graman-route de Puplinge, mais ces travaux ont duré à peu près 5 mois.

M. LE MAIRE alerte également sur des problèmes de sécurité de piétons et d'ouvriers, et affirme qu'il sera donc nécessaire de fermer complètement la route par étape. M. LE MAIRE indique qu'une séance a eu lieu au niveau de l'Exécutif, qui ne souhaitait pas envisager la suppression des arrêts Grésy et Pétoux. Cependant, une séance de police a eu lieu la semaine dernière, avec l'inspecteur de l'OCT, qui a confirmé que pour des questions de sécurité, il serait impossible de laisser passer les voitures et les bus dans la rue de Graman. Cette mauvaise nouvelle implique de déposer une demande de modification de circulation auprès

du canton et des TPG. Il s'agit de procédures longues, qui impliquent de suspendre le chantier jusqu'au 13 janvier 2025, afin que les arrêtés soient pris, mais également pour que les TPG aient le temps de modifier les bases de données de dessertes des arrêts de bus. Les chauffeurs et usagers doivent être informés, et la signalétique routière est importante, surtout sur un chantier mobile. M. LE MAIRE informe qu'il est prévu de fermer un tronçon de la rue de Graman, de sorte que l'accès des véhicules extérieurs pour les habitants de la rue de Graman mais aussi de la route de Cornière, ne peut se faire que par la route de Pimplinge. De plus, la signalétique sur la route de Jussy doit être évolutive car les accès aux cafés restaurant et aux habitants de la route de Cornière vont évoluer en fonction des phases du chantier.

.La poursuite du chantier dans l'état actuel aurait nécessité 38 semaines de délai pour la phase communale. La fermeture de la route permettra donc de placer des dépôts de chantier plus proche de l'endroit où ils interviennent, et grâce à la suppression des véhicules en transit, la durée du chantier est estimée à 14 semaines. M. LE MAIRE précise que des places de parking seront mises à disposition gratuitement dans le nouveau parking, pour les riverains dont l'accès à leur parking leur est retiré.

Mme PRY demande quand débiteront les travaux compte tenu de toutes ces contraintes. M. LE MAIRE affirme qu'une date est prévue au 13 janvier.

M. ZWAHLEN demande si les passages piétons sur la rue de Graman seront maintenus le temps des travaux. M. LE MAIRE indique que seuls les bus et les voitures seront supprimés de part et d'autre du chantier, mais que les piétons auront toujours en permanence l'accès à leur domicile. De plus, M. LE MAIRE a demandé à ce qu'un passage à vélo soit permis (probablement en poussant le vélo). Le facteur doit également pouvoir passer, de même que les services de secours en tout temps.

M. LE PRÉSIDENT demande combien d'arrêts seront supprimés, et où ils seront déplacés. M. LE MAIRE déclare qu'il s'agit des arrêts Grésy et Pétoux, et qu'ils seront simplement supprimés et non déplacés.

M. LE PRÉSIDENT propose de voter la résolution de M. NICOLE. Ce dernier en donne lecture :

« Résolution pour le maintien des lignes de bus lors de travaux.

Je demande que le CM marque sa volonté d'exécuter les travaux de finition sans couper la circulation des bus, des véhicules de sécurité et des riverains. »

M. LE MAIRE rappelle qu'il ne s'agit pas de la volonté de l'entreprise mais que cette décision émane du responsable des chantiers de l'État.

M. LE PRÉSIDENT propose de voter le renvoi de cette résolution en commission Aménagement.

➤ Par 10 voix pour, 1 abstention, et 4 refus, la résolution pour le maintien des lignes de bus lors des travaux est renvoyée en commission Aménagement.



11. Propositions individuelles et questions

Route de Cornière

M. ZWAHLEN souligne que la route de Cornière a été refaite pour CHF 1'000'000.-, or celle-ci n'est pas sécurisée pour ses usagers. Il demande si une action sera entreprise afin de régler le problème. M. LE MAIRE indique que cette problématique est en effet connue, et que des travaux ont déjà eu lieu partiellement d'un côté de la route, mais que des éléments doivent encore être vus avec les propriétaires de terrain. M. LE MAIRE affirme que ce sujet sera traité.

Radars de vitesse

M. ZIMMERMANN informe sur le lancement de sondages sur les réseaux sociaux, dont l'un concernait la mise en place de radars de vitesse à Puplinge. M. ZIMMERMANN rapporte 31 avis dont 29 étaient favorables, ce qui représente une grande majorité de la population puplingeoise. M. ZIMMERMANN pense qu'il serait bien d'approfondir les études, étant donné que ce sujet est évoqué depuis plusieurs années, avec des réponses contradictoires. Il se demandait si un petit budget ne devrait pas être libéré afin d'obtenir un avis de droit. Les principales questions sont selon lui les suivantes : a-t-on le droit de mettre en place des radars dans une zone 30 ou dans une limitation 30 ? La législation est-elle différente entre les radars fixes et les radars mobiles ? La mise en place de radars est-elle différente en route cantonale et en route communale ? Quelle est la répartition du montant des contraventions entre la commune et le canton ?

M. LE MAIRE affirme qu'une étude n'est pas nécessaire. En effet, la situation a évolué par rapport à celle qui prévalait il y a 2 ou 3 ans en arrière. Concernant la différence entre la zone 30 et la section de route à 30km/h, M. LE MAIRE rappelle que la zone 30 est à Puplinge depuis un moment, et que la commune devrait en principe aménager une zone 30 de sorte à ce que 85% des voitures respectent la limite de vitesse (cette obligation découle d'une ordonnance fédérale). Cependant, certaines routes sont empruntées par des bus ou des camions, ce qui rend impossible la pose de cet équipement. En revanche, M. LE MAIRE affirme que le contrôle de vitesse entre les zones 30 et les sections à 30km/h n'est plus différencié depuis une directive d'application entrée en vigueur il y a quelques mois. M. LE MAIRE déclare qu'il n'y a pas non plus de différence entre les radars fixes ou mobiles, qui dépendent simplement du lieu qui doit permettre leur installation.

M. LE MAIRE affirme qu'il n'y a aucune différence entre les routes cantonales et communales. Il rappelle que le contrôle de vitesse est une compétence exclusivement cantonale. Le problème principal est d'obtenir de la part des services de la brigade du trafic qu'ils aient la capacité de mettre des radars en place. M. LE MAIRE affirme que cette demande a été formulée plusieurs fois, mais que Puplinge n'est pas la seule commune demandeuse.

Remerciements

Mme PRY souhaite remercier l'administration qui a tenu compte des demandes au cours de l'année. Elle souhaite également remercier pour l'installation de WC publics, de même que la mise à disposition de protections hygiéniques. Enfin, elle se réjouit que le terrain multisport puisse à nouveau être allumé le soir.

M. DROZ demande si l'administration pourrait fournir les fichiers sous format Excel pour les prochaines séances, ce que M. ARTER confirme.

M. LE PRÉSIDENT remercie MM. ARTER et BARBASTE pour le travail extrêmement important qu'ils ont fourni sur le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h31.

Le Président
Thomas HUNZIKER

Le Vice-Président
Etienne SCHMELZER

Le Secrétaire
Patrick ARTER

Puplinge, le 27 novembre 2024